

13. Quel rôle jouent les considérations relatives aux échanges commerciaux et au secteur industriel dans l'évaluation des demandes?

Le Canada est un pays commerçant important et possède des industries de pointe et aérospatiales vigoureuses. Les entreprises appartenant à ces secteurs occupent une place importante tant dans nos exportations que dans la promotion de nos échanges commerciaux.

Lorsqu'ils évaluent une demande de licence pour l'exportation d'un produit militaire, les experts du gouvernement tiennent compte de la nature des rapports entre le vendeur et l'acheteur. Dans certains cas, la transaction envisagée n'est que l'étape la plus récente d'une relation étroite qui existe depuis longtemps entre un fournisseur canadien et un acheteur étranger. Souvent, elle porte sur des pièces de rechange pour des produits exportés plusieurs années auparavant. Aux yeux du gouvernement canadien, ces rapports fournisseur/client sont tout à fait légitimes. Les produits exportés présentent souvent un risque minime pour les intérêts nationaux et internationaux du Canada.

Les analystes considèrent également les relations commerciales entre le Canada et le pays de destination dans leur ensemble. Les produits militaires canadiens constituent des exportations légitimes pour autant qu'elles satisfont aux critères relatifs aux droits humains et aux exigences de la défense et de la sécurité internationale. Comme de nombreux produits contrôlés font appel à des technologies avancées, la vente de ce matériel peut aider à créer des débouchés pour d'autres biens et services canadiens dans des domaines comme le contrôle de la circulation aérienne, la sécurité aérienne, la protection de l'environnement ou la télédétection. Ils peuvent faire partie d'un effort global du Canada en vue d'amener le gouvernement du pays concerné à nouer un dialogue et à participer à des initiatives conçues pour améliorer le respect des droits de la personne et la démocratie.